



Ville de  
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 128-2018-Z

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la susdite Ville :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le 7 octobre 2021, à 19 h, en la salle du conseil située au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, la demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 128-2018-Z de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson sera entendue, à savoir :

#### Demande # 2021-DM-00059

Immeuble : vacant, chemin de Chertsey, lot # 5 229 595  
Règlement : 128-2018-Z, article # 10.3.4  
Zone : R-10  
Nature et effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de :

- Permettre d'installer un quai sur un terrain vacant, d'une superficie de 86 mètres carrés sur le lot # 5 229 595 ;
- Permettre un quai privé, attaché à la rive, pour une seule propriété et non pour 5 propriétés minimum ;
- Permettre une superficie de 86 mètres carrés au lieu de 41 mètres carrés ;
- Permettre une largeur de 13 mètres au lieu de 5 mètres ;
- Permettre une largeur de passerelle de 1.5 mètre au lieu de 1.2 mètre ;
- Permettre un quai en forme de U alors que cette forme est prohibée.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de cette séance.

**DONNÉ** à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 21 septembre 2021.

Judith Saint-Louis  
Greffière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 21 septembre 2021 l'avis public ci-haut, tel que prévu au règlement # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 par le conseil municipal et au règlement # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 par le conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, sur le site Internet municipal et en avoir affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville à cette même date.

\_\_\_\_\_  
Judith Saint-Louis  
Greffière

Ce : \_\_\_\_\_